

Le système de la recherche en Roumanie et les structures alternatives (histoire, sciences sociales)

Comment définir les partenaires ?

Radu G. Păun

Il est hors de doute que l'élaboration du programme *Fit for Europe 6* sera un pas très important pour réaliser l'intégration de la recherche des pays de l'Est de l'Europe dans le système et la logique institutionnelle promus par l'UE et qu'il donnera une chance considérable à la recherche est-européenne qui se trouve dans une situation assez difficile, surtout en ce qui concerne les sciences sociales.

Parmi toutes les questions qui ont été discutées, je suis intéressé surtout par l'aspect institutionnel. Si j'ai bien compris, l'une des manières d'action de KoWI vise à contribuer au « networking and improving the local scientific infrastructures ». Il s'agit d'un aspect essentiel de la coopération internationale, mais pour mieux le comprendre, on devrait, à mon avis, préciser très clairement le contenu de la notion « local scientific infrastructures ». En second lieu, il est important de savoir ce que nos partenaires de l'UE entendent par « institution », lorsqu'ils se proposent d'orienter une partie de l'effort financier et managérial vers le développement institutionnel.

Il est évident, de l'autre côté, que, pour constituer une aire européenne de la recherche, l'une des premières questions qui se pose est celle de la compatibilité des institutions de recherche des pays concernés. Nous savons bien que chaque pays possède une structure institutionnelle propre, issue d'une tradition particulière et des spécificités locales. Il y aura, j'imagine, un gros effort à faire pour rendre compatibles d'abord les infrastructures des pays membres de l'UE. Mais, à la différence de ceux-ci, les systèmes institutionnels des pays de l'Est (Roumanie, Bulgarie, Serbie, Russie, etc.) présentent des traits tout à fait spéciaux, qui découlent en bonne mesure du régime communiste et qui, malheureusement, perdurent encore aujourd'hui. Et il faut dire que, si la recherche scientifique en Roumanie se trouve dans une situation que j'appellerais critique, ce n'est pas seulement parce que la situation générale de la société est difficile, mais aussi parce que la structure institutionnelle de la recherche est inadéquate.

D'abord, elle est inadéquate par rapport au « marché » - mais, est-ce qu'il y a un marché de la recherche scientifique en Roumanie ? - , mais aussi par rapport à la stratégie et, disons, à la philosophie managériale des partenaires européens.

Ainsi, par exemple, en Roumanie, la recherche dite « académique » est nettement séparée du point de vue institutionnel de l'enseignement supérieur, étant mise sous la tutelle de l'Académie roumaine, un organisme supra-institutionnel qui contrôle une soixantaine d'instituts et de centres de recherche, de qualité fort inégale.

Dans cette « organigramme » fortement centralisée, les décisions sont prises au sommet par les sections de l'Académie qui réunissent seulement des académiciens. Cette structure ne repose guère sur une logique contractuelle, mais vicariale, la responsabilité de l'Académie envers les instituts qu'elle dirige étant quasi-nulle, tandis que la responsabilité des instituts envers l'Académie est totale.

Pour en donner un seul exemple, il suffit de dire que les instituts de recherche ne peuvent publier leurs propres revues scientifiques qu'aux Editions de l'Académie roumaine. Entre les deux « partenaires », il n'y a pas un « contrat », au sens propre du terme, et, paradoxalement, le « fournisseur » (la maison d'édition) n'a pas de compte à rendre au « bénéficiaire » (l'institut), tandis que celui-ci n'a aucune possibilité de changer de partenaire, et cela parce que tous les deux font part du même organisme – l'Académie roumaine - et sont vraiment obligés de collaborer. Les résultats de cette collaboration mériteraient à mon avis une discussion spéciale.

Dans un tel système, il n'y a pas, à proprement parler, d'initiative individuelle, pour la simple raison qu'il n'a pas été conçu pour qu'il y ait. Cela suppose et encourage un fort manque de transparence au niveau des prises des décisions : administratives, financières et même scientifiques. Pour être plus clair, il suffit de dire que tout projet de recherche élaboré par les instituts doit recevoir le consentement formel de l'Académie. En plus, ce système bloque d'une manière considérable la mobilité trans-institutionnelle : en Roumanie, dresser un projet de recherche réunissant des chercheurs de plusieurs instituts et des enseignants de plusieurs universités c'est une entreprise beaucoup plus difficile que de poser sa candidature aux financements offerts par l'UE.

Tout cela fait décourager tant les chercheurs roumains que leurs potentiels partenaires de l'étranger qui se trouvent dans une situation sans issue : ils sont soit obligés de traiter avec l'Académie, dont la bureaucratie fait traîner les décisions les plus simples et évidentes, soit de choisir la voie des contacts informels, sans engager leurs institutions.

En revanche, les instituts dits « académiques » détiennent encore un important potentiel de spécialistes - dont un nombre considérable de jeunes chercheurs formés ou en train de se former en Occident -, des spécialistes formés par la recherche et pour la recherche. Jusque maintenant, ce potentiel est resté presque complètement au dehors du flux principal du financement européen, alors que la plupart des programmes de la recherche dite « fondamentale » – ce qu'en histoire signifie l'édition des sources et les travaux de synthèse – a été réalisée grâce à ses compétences.

Je pense que ce potentiel peut être mieux utilisé et il faut trouver une manière de communiquer directement avec les instituts de recherche, mais aussi de mieux informer les deux centres de décision concernés - l'Académie roumaine et le Ministère de la Culture -, sur les objectifs et les moyens d'agir de la Commission européenne pour la recherche, afin qu'ils adaptent leur stratégie et leur structure institutionnelle à la dynamique internationale du marché scientifique.

Cela supposerait, à mon avis, d'abord la décentralisation de la décision et de l'initiative, pour que les unités qui font effectivement de la recherche puissent entamer et soutenir leurs propres programmes, sans qu'ils doivent demander toujours l'accord formel des organismes superposés - qui, en plus, ont le droit formel de contrôler même la distribution de leurs ressources extrabudgétaires ! En outre, la décentralisation pourrait donner aux instituts de recherche la possibilité d'utiliser les meilleurs spécialistes pour un thème quelconque, évacuant le problème de leur appartenance institutionnelle. Enfin, s'adapter au marché scientifique supposerait encore un profond changement au niveau des valeurs et des critères du travail scientifique et aussi de l'évaluation ce celui-ci, en déplaçant l'accent de l'évaluation purement quantitative – telle qu'elle est pratiquée maintenant – à l'évaluation qualitative.

Il est très important, bien sûr, de prendre en compte les priorités, et nous avons discuté sur les domaines et les thématiques prioritaires, etc. . Moi, et je parle maintenant en historien – mais, à ce que je connais, la situation des autres sciences sociales est presque la même-, moi, je trouve que la priorité des priorités vise une restructuration du système institutionnel.

Voilà pourquoi que je pense qu'il faut soutenir des projets de recherche qui aient une portée, disons, pragmatique, mais sans ignorer la dimension scientifique « pure ».

Tout d'abord, comme un pas préliminaire à tout investissement, il faut analyser les traits et l'efficacité du système institutionnel en place, en démarrant un projet d'évaluation au niveau de chaque domaine de la recherche. Ensuite, pour saisir les domaines et les thèmes prioritaires, il faudrait, à mon avis, entreprendre et dresser un bilan critique des résultats acquis dans le domaine respectif, et enfin, et surtout dans le cas de l'histoire, une analyse des usages sociaux et politiques de la discipline en question s'imposerait également.

Les expertises entreprises de l'intérieur du système, réalisées de haut en bas, par les responsables même des institutions qui devaient être évaluées et qui étaient ainsi cointéressés à maintenir le *statu quo*, n'ont donné, très logiquement, aucun résultat. Si bien que la question des institutions qui puissent soutenir ce type de travail reste encore ouverte. De ce point de vue, les alternatives au système « canonique »

peuvent jouer leur rôle. Parmi ces « institutions alternatives », il faut nommer le New Europe College, qui a accueilli ce *workshop*, et l'Institut Roumain d'Histoire Récente.

Leur rôle est essentiel d'abord parce qu'elles possèdent l'autonomie matérielle et morale leur permettant d'analyser d'une manière critique le système en place, tout en utilisant des compétences qui proviennent de ce système même, dans la mesure où plusieurs de ces compétences ont bénéficié ou bénéficient encore de leur support institutionnel.

En second lieu, dans un contexte où la recherche en sciences sociales s'avère gravement dévalorisée, ces institutions s'efforcent de la promouvoir et soutenir, la preuve évidente étant le calendrier même des activités de New Europe College.

Une autre preuve – et qui me semble symptomatique pour la recherche scientifique en Roumanie actuelle – en est l'apparition et le développement des groupes et des centres de recherche qui s'y sont attachés – des centres qui réunissent des chercheurs « académiques » et des universitaires, mais qui travaillent ensemble dans une institution alternative. Est-ce qu'ils sont reconnus comme partenaires, je veux dire comme « institutions », par les organismes de l'UE ? Est-ce qu'un projet élaboré par ces groupes et centres de recherche, attachés et acceptés par les institutions alternatives, pourra être admis et financé par les partenaires européens ? Ce sont des questions qui me semblent très importantes, tenant compte de l'aspect du système institutionnel « officiel » de la recherche en Roumanie.

Enfin, mais pas en dernier lieu, le rôle de ces institutions est important aussi parce qu'elles créent une certaine pression sur le système canonique, immobile et inefficace, et initient les gens, et spécialement les jeunes, dans ce que signifie le managérial académique, une autre direction qui devrait être soutenue. Autrement dit, elles « poussent », pour ainsi dire, les individus vers des objectifs que les « infrastructures locales » ne sont pas capables d'atteindre.

Il serait important donc de savoir mieux quelle est la cible institutionnelle du nouveau programme de l'UE, dans quelle mesure il s'adresse aux institutions qui ne font pas partie de l'infrastructure locale officielle et surtout dans quelle mesure il est prêt à soutenir un développement institutionnel indépendant des organismes centralisés qui dirigent aujourd'hui la recherche scientifique en Roumanie. Du degré de flexibilité et d'ouverture de ce nouveau programme et des institutions chargées de le mettre en œuvre dépendent en bonne mesure non seulement la constitution de l'aire européenne de la recherche, mais aussi l'apport de la recherche est-européenne à ce travail commun.